



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Montréal, le 30 octobre 2015

**Aux locataires des habitations Sainte-Croix**  
4444, rue Clark

## Travaux pour améliorer la performance de la toiture

### En bref...

#### Investissements

Près de 210 000 \$

#### Calendrier

De novembre à décembre 2015

#### Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Le jour, des travaux plus bruyants pourraient affecter les locataires du dernier étage.

#### Entrepreneur

Toiture Techni-Toit



Les travaux doivent être réalisés par beau temps. Leur début et leur durée pourraient donc varier.

Les travaux permettront de protéger votre immeuble contre les infiltrations d'eau et les intempéries. L'ajout d'une membrane blanche qui réfléchit les rayons du soleil diminuera la quantité de chaleur dans votre immeuble et les environs.

- Le système d'étanchéité de la toiture sera refait et les drains changés.
- Une membrane élastomère blanche sera installée.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements,
- le système de ventilation des corridors devra être temporairement mis à l'arrêt.

Les locataires n'auront pas accès au stationnement pendant toute la durée des travaux.

## À vous d'agir – Rôle du locataire

Les **locataires du dernier étage** de l'immeuble sont invités :

1. À enlever leurs biens personnels sur le balcon.
2. À ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent sur le toit. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

## Avec vous



**Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?** Communiquez avec **Caroline Stewart**, votre agente de liaison, en composant le **514 872-9235**.

***Merci pour votre patience et votre collaboration!***

**PRÉVENTION SUR LE CHANTIER**

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble. Il ne devrait pas toutefois en gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'usage de l'entrepreneur et est destiné uniquement aux déchets industriels. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**



**LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR**



*C'est naturel*

En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions de lutte aux îlots de chaleur sur plusieurs de ses habitations. Aux endroits déterminés, l'OMHM planifie, pour les prochaines années, des rénovations qui intègrent diverses techniques comme la création de zones d'ombrage, l'installation de toitures blanches et plus encore.

Ainsi, la nouvelle toiture de votre immeuble sera recouverte d'une membrane élastomère blanche qui réfléchit les rayons du soleil, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de chaleur emmagasinée dans le bâtiment. Il s'agit là d'une solution de rechange intéressante aux toitures traditionnelles.